

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 10 août 2010.

Section du dépôt légal



DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION



Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 10, no 12, lundi 12 juillet 2010

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Dakar accueille la 36^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Sarajevo : Table-ronde internationale sur la diversité culturelle et l'avenir de l'industrie du film dans le Sud-Est européen
- Appel à propositions de la Délégation de l'Union européenne au Maroc
- Fondation européenne de la culture : subventions de collaboration

Publications récentes

- Le bulletin Accords bilatéraux et diversité culturelle dresse le bilan de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles
- Étude inédite sur la balance commerciale québécoise en matière culturelle
- Bulletin C-News, juin-juillet 2010

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- La Francophonie au service des politiques culturelles

Autres actualités d'intérêt

- Un atelier consacré à la Convention sur la diversité des expressions culturelles tenu à Jakarta

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis cinq rencontres, trois ordinaires et deux extraordinaires. La quatrième session ordinaire se tiendra en décembre 2010.

La seconde session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009, a permis l'adoption des directives opérationnelles concernant neuf articles de la Convention. Le Comité intergouvernemental a été mandaté afin de poursuivre

l'élaboration des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 112 Parties (111 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Dakar accueille la 36^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

La 36^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est déroulée à Dakar, au Sénégal, du 4 au 8 juillet 2010.

Les membres de la section québécoise de l'APF ont profité de cette tribune de choix pour inviter les participants à la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles qui aura lieu en février 2011 à Québec. « Initiative du président de l'Assemblée nationale du Québec, cette conférence d'envergure internationale unique sera l'occasion d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre de la Convention adoptée à l'UNESCO en 2005 et de confirmer le leadership de la Francophonie dans le domaine névralgique de la diversité culturelle » précise le communiqué émis à cette occasion par l'Assemblée nationale du Québec.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie annonce par ailleurs qu'elle a décerné son premier Prix Senghor-Césaire à l'Association des professeurs de français en Haïti (APROFH). Ce Prix est octroyé à une personne physique ou morale s'étant particulièrement investie pour la promotion de la Francophonie et pour la diversité linguistique et culturelle.

« Le Prix est nommé Senghor-Césaire, en mémoire de Léopold Sédar Senghor (1906-2001) et d'Aimé Césaire (1913-2008), deux personnalités incontournables de la littérature francophone et hommes politiques qui ont exercé une influence déterminante en leur temps et qui continuent d'être une source d'inspiration pour leur pays et pour la Francophonie » peut-on lire dans le communiqué de l'APF.

Sources :

- [Communiqué de l'Assemblée nationale du Québec](#)
- [Assemblée parlementaire de la Francophonie](#)

Haut de la page 

Sarajevo : Table-ronde internationale sur la diversité culturelle et l'avenir de l'industrie du film dans le Sud-Est européen

L'UNESCO annonce la tenue, les 28 et 29 juillet, d'une Table-ronde internationale sur la diversité culturelle et l'avenir de l'industrie du film dans le Sud-Est européen.

« Organisée dans le cadre des activités de l'UNESCO liées à la promotion de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, cette table-ronde se tiendra dans le cadre du Forum régional du 16^{ème} festival international du Film de Sarajevo et

réunira les principaux acteurs de l'industrie du film de la région du Sud-Est européen

Le forum régional [...] vise à offrir une plate-forme de discussion pour les organisations professionnelles du film de la région du Sud-Est européen, nationales et régionales. L'industrie du film traverse actuellement des mutations majeures, notamment dans le domaine du financement, de la production, de la distribution et de la promotion, nécessitant une refonte des modèles économiques de développement traditionnels.

Les discussions porteront sur les différentes mesures et politiques favorisant la promotion de la diversité des expressions culturelles et sur le rôle des industries culturelles liées au film, comprises comme instruments de créativité, de dialogue et de développement durable. Le forum et les tables-ronde mettront ainsi en exergue un certain nombre de défis majeurs auxquels fait face l'industrie du film actuellement : les structures publiques de financement, les structures éducatives, les cadres juridiques européens et internationaux, les mécanismes de soutien financiers à la distribution, les festivals de films, le piratage, les politiques de marketing et de programmation, le développement, la production, la distribution et la formation » de préciser l'UNESCO.

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

Appel à propositions de la Délégation de l'Union européenne au Maroc

La Commission européenne publie dans son site un avis concernant un appel à propositions lancé récemment par la Délégation de l'Union européenne au Maroc. Cet appel vise à octroyer des subventions pour des actions culturelles au Maroc, dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). La date limite pour la soumission des propositions est le 1^{er} septembre 2010.

Le dossier complet concernant cet appel à propositions est accessible dans le site de la Commission européenne.

Source :

- [Commission européenne](#)

Haut de la page 

Fondation européenne de la culture : subventions de collaboration

La Fondation européenne de la culture (FEC) offre des subventions de collaboration en vue de financer des activités intersectorielles transnationales menées par des organismes indépendants à vocation culturelle et artistique.

La FEC soutient des projets menés en collaboration à l'échelle européenne. Ses subventions de collaboration soutiennent des projets permettant à un public diversifié de mieux comprendre l'Europe. La FEC est reconnaissante du soutien offert par De BankGiro Loterij, De Lotto et De Nationale Instant Loterij par le truchement de la Prince Bernhard Cultural Foundation.

La date limite pour s'inscrire est le 6 septembre 2010. Les informations relatives à ces subventions sont accessibles dans le site de l'organisation [On-the-move](#).

Source :

- [On-the-move](#)

Publications récentes

Le bulletin Accords bilatéraux et diversité culturelle dresse le bilan de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles

L'édition du 1^{er} juillet du bulletin Accords bilatéraux et diversité culturelle est maintenant en ligne.

Ce numéro vise à dresser un bilan et à jeter un regard analytique sur deux enjeux importants : d'une part la question de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles, et, d'autre part, la protection des droits de propriété intellectuelle et l'Anti-Counterfeiting Trade Agreement (ACTA) ou l'Accord commercial anti-contrefaçon. En voici le sommaire :

« L'efficacité et la mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles

- Le Fonds international pour la diversité culturelle
- Le rapport entre le Fonds et les programmes de coopération culturelle
- Les industries des pays en voie de développement et le protocole de coopération culturelle
- Les politiques appropriées en vue de promouvoir la diversité culturelle
- Les politiques culturelles face à la révolution numérique
- Conclusion

Les enjeux politiques de l'ACTA, ses objectifs et ses répercussions »

Accords bilatéraux et diversité culturelle est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) pour le compte de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Source :

- [CEIM](#)

Étude inédite sur la balance commerciale québécoise en matière culturelle

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) vient de publier une étude inédite intitulée *La balance commerciale québécoise de produits culturels : arts de la scène, cinéma et télévision et livre, 2006 et 2007*.

Selon les chiffres de l'OCCQ, le Québec affichait un déficit commercial de 343 millions de dollars en 2007 pour les produits de trois domaines culturels, soit les arts de la scène, le cinéma et la télévision et le livre. Les importations au Québec des produits des trois domaines culturels excédaient les exportations en 2006 et 2007.

Le communiqué de presse émanant de l'OCCQ souligne trois constats principaux :

« *Les produits cinématographiques et télévisuels dominent les échanges*

Les exportations de produits cinématographiques et télévisuels comptent pour plus de trois quarts des exportations culturelles mesurées dans l'étude et presque deux tiers des importations. En effet, on évalue les importations en cinéma et télévision à 530 M\$ et les exportations à 388 M\$. Pour leur part, les arts de la scène ont le commerce extérieur le plus faible. Ainsi, on estime les importations à 65 M\$ et les exportations à 44

M\$. Néanmoins, par rapport à la taille de chaque domaine, les échanges commerciaux des arts de la scène sont comparables à ceux du domaine du cinéma et la télévision. Proportionnellement, le domaine du livre se démarque avec un déficit plus prononcé que les deux autres domaines. En effet, les importations sont de 257 M\$ et les exportations de 77 M\$.

Commerce international plus important que le commerce interprovincial

Le commerce avec d'autres pays est plus volumineux que le commerce avec les autres provinces canadiennes, surtout en ce qui concerne les importations. Cela rappelle la situation générale du Québec pour qui deux tiers de tous les échanges commerciaux se font avec d'autres pays.

Positionnement de la production nationale

Malgré un déficit important, le Québec tire assez bien son épingle du jeu. D'une part, les spectacles d'ici et les services et émissions de télévision nationaux dominent sur le marché québécois, le marché du livre se partage en parts égales et les films québécois ont une plus grande emprise au Québec que les films nationaux dans certains pays. D'autre part, des indices variés présentés dans l'étude situent la proportion des activités hors Québec entre 10 % et 20 %, selon l'indicateur et le domaine. »

L'étude est disponible en français dans le [site](#) de l'OCCQ.

Source :

- [Communiqué de l'OCCQ](#)

Haut de la page 

Bulletin C-News, juin-juillet 2010

L'édition de juin-juillet 2010 du bulletin *C-News* est maintenant en ligne. Une trentaine de sujets y sont abordés sous les rubriques suivantes: nouvelles, appels à projets, formations offertes, conférences internationales et séminaires, projets, publications récentes.

Le bulletin *C-News* est accessible dans le site du réseau Culturelink.

Source :

- [Culturelink](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

La Francophonie au service des politiques culturelles

Le site France Diplomatie, opéré par le ministère des Affaires étrangères et européennes, fait état de diverses actions de la Francophonie multilatérale en faveur des politiques culturelles. Nous reproduisons ici le texte mis en ligne récemment.

« La diversité culturelle est l'une des priorités de la Francophonie. L'Organisation internationale de la Francophonie s'emploie à soutenir la création et la diffusion culturelles en favorisant la promotion et la circulation des œuvres et des artistes et en proposant une politique du livre au bénéfice de ses États membres les moins favorisés, mais aussi du public des pays développés rendu attentif à des formes d'inspiration et d'expression participant d'un riche patrimoine commun.

Quatre types d'actions sont menés :

- le soutien à la circulation du spectacle vivant par la prise en charge des tournées des artistes, tant au niveau régional qu'international,
- l'appui aux marchés du spectacle vivant (Marché des arts et du spectacle vivant d'Abidjan, Biennale de la chorégraphie à Tananarive, FESPACO et SIAO de Ouagadougou) ainsi qu'aux grandes manifestations artistiques du continent africain (Biennale des arts plastiques de Dakar, rencontres de la photographie de Bamako) ; l'appui à la participation des professionnels du Sud aux grands marchés de l'édition musicale (MIDEM, WOMEX). Ces programmes sont également ouverts aux agents culturels d'Europe centrale et orientale,
- une contribution au développement de centres culturels à compétence régionale, tel les centres pilotes de Bangui et de Tunis,
- la protection et la mise en valeur du patrimoine immatériel et la mise en valeur des expressions culturelles traditionnelles. L'Organisation collabore au projet de numérisation du patrimoine oral en Afrique avec le Centre d'étude linguistique et historique en tradition orale, organe de l'Union africaine (UA).

Pour en savoir plus :

Site de l'OIF, [Soutien aux arts vivants et aux arts visuels](#)

2/ Les politiques culturelles

Ce programme vise à aider les États à renforcer les cadres institutionnels dans le secteur culturel. Il s'appuie sur des actions de concertation, des mises à disposition d'experts et de ressources documentaires, en particulier juridiques (droits d'auteur et lutte contre la piraterie, statut des créateurs). Il s'agit pour l'OIF de développer un axe de la solidarité francophone en favorisant dans les pays du Sud l'émergence d'une politique culturelle et le développement d'industries culturelles susceptibles de créer des emplois.

Pour en savoir plus :

Site de l'OIF, [rapport du secrétaire général de la Francophonie](#)

3/ Les centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC)

Lancé en 1986, ce programme est très apprécié. Destinés au développement de la lecture publique en milieu rural, les centres participent, de plus, à l'information en faveur du développement. En 2009, 225 centres, répartis dans 18 pays du Sud étaient répertoriés (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo).

Pour en savoir plus :

Site de l'OIF, [rapport du secrétaire général de la Francophonie](#)

4/ Le Livre

Les actions dans ce secteur sont concentrées sur la circulation du livre en

français, la participation des professionnels du Sud aux salons internationaux, le suivi de prix littéraires pour de jeunes talents (Prix du jeune écrivain francophone, Prix des cinq continents). Le Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion du livre (CAFED) de Tunis, géré depuis 1999 par l'OIF, propose des formations déconcentrées.

Pour en savoir plus :

Site de l'OIF, [rapport du secrétaire général de la Francophonie](#) »

Source :

- [Ministère des Affaires étrangères et européennes de France](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Un atelier consacré à la Convention sur la diversité des expressions culturelles tenu à Jakarta

Un atelier s'intéressant à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles s'est tenu fin juin à Jakarta (Indonésie). Cette rencontre de deux jours était organisée par l'institut HIVOS, une organisation non gouvernementale des Pays-Bas.

L'atelier visait à accroître la sensibilisation et à faire la promotion des instruments de l'UNESCO pertinents à la diversité culturelle, particulièrement la Convention de 2005 et la Déclaration de 2001. L'atelier a réuni une trentaine de personnes, provenant d'organisations non gouvernementales et de la société civile. Des représentants des bureaux de l'UNESCO à Jakarta et à Bangkok prenaient part à la rencontre à titre de personnes-ressources.

Pour en savoir davantage sur cette rencontre, veuillez consulter le site de l'[UNESCO](#).

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 